

## **DELIBERATION 2017-104**

**LE VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.**

**PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – M. CLAMOUSE A. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. - Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. – Mme FABRY V. - M. VERNAY P.**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML procuration à M CLAMOUSE – Mme VESSIOT A procuration à M MERLIN – M. PAINTRAND JF procuration à Mme GUIRAUD I – M ATLAN J procuration à Mme FABRY**

**ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C.**

**ABSENTS : M. CARABASSE Ph – Mme SALOMON ML**

**Madame Roselyne FAVRE-MERCURET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

### **CONVENTION DE RESERVATION DE 4 LOGEMENTS COLLECTIFS – RESIDENCE SELENA**

Dans le cadre de bonnes relations que la Commune établit avec les bailleurs sociaux, « Un Toit pour Tous » propose de « réserver » l'attribution de 4 logements locatifs collectifs à la Commune sur l'opération – Résidence SELENA

Madame le Maire donne lecture du projet de convention formalisant cette entente.

Elle précise que cette réservation est valable tant pour la première attribution que pour les attributions suivantes.

Elle indique enfin, que pour les 2 autres logements, le C.C.A.S. de Saint Jean de Védas soumet aux autres délégataires des propositions de candidatures de familles védasiennes éligibles.

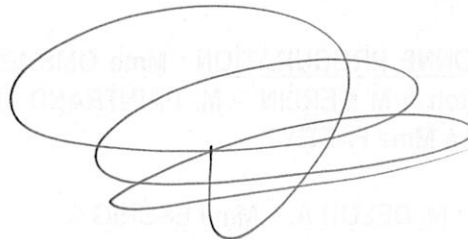
Envoyé en préfecture le 22/12/2017  
Reçu en préfecture le 22/12/2017  
Affiché le 22/12/2016  
ID : 034-213402704-20171221-2017\_104-DE

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITÉ</b>
<b>Contre</b>	/
<b>Abstention</b>	/

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** la convention de réservation de logements à intervenir entre « Un Toit pour Tous » et la Commune de Saint Jean de Védas sur l'opération – Résidence SELENA
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.



**Isabelle GUIRAUD**  
Maire de Saint Jean de Védas,

